

1 - Communes de + 20 000 habitants :

Direction des collectivités locales et de la citoyenneté

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

<u>LISTE DES COLLECTIVITÉS NON ÉLIGIBLES</u> <u>en Meurthe-et-Moselle</u>

- NANCY - VANDOEUVRE-LES-NANCY
Communes de – 20 000 habitants, dont le potentiel financier par habitant est > 1326 :
- BLÉNOD-LES-PONT-A-MOUSSON
- CUSTINES
- CHAMPIGNEULLES
- HOUDEMONT
- LUDRES
- PAGNY-SUR-MOSELLE
- Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de + 75 000 habitants :
- MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

1, rue du préfet Claude Erignac CS 60031 54038 Nancy Cedex Tél : 03.83.34.26.26

Mél : pref-dclc1@meurthe-et-moselle.gouv.fr